

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Session Automne 2016

| |
|--|
| <p>POL 1400-40 Introduction aux relations internationales Jeudi 14h à 17h</p> |
|--|

Professeur : **Dan O'Meara**
Bureau : A-3660
Tél. : 514 987-3000, poste 7991
Heures de bureau : **mardi de 14h00 à 16h00**
ou sur rendez-vous

Descriptif du cours

Introduction aux principaux concepts en relations internationales à travers une analyse de l'évolution du système mondial. Étude des forces profondes, des luttes, des acteurs, des enjeux et idées qui ont façonné le système mondial jusqu'à nos jours.

Objectif du cours

Ce cours vise à initier les étudiants-es à la pratique de l'analyse des rapports internationaux. Il a un double objectif : tracer une vue d'ensemble de l'évolution de l'ordre mondial contemporain, et présenter une analyse *historique* et *critique* de l'émergence d'éléments constitutifs du système international et mondial. Ce cours s'appuie sur une série de concepts de base qui constituent des outils pour analyser les rapports et les conflits au sein de cet ordre international contemporain.

Structure du cours

Le cours se divise en trois parties :

1. Particularité des Relations internationales en tant que sous-champ de la science politique, c'est-à-dire son objet d'étude spécifique;
2. Évolution simultanée de quatre des piliers de l'ordre international contemporain : le capitalisme, l'État-nation, le système interétatique et la guerre;
3. Évolution des rapports mondiaux au XX^e siècle et les grandes transformations qui ont donné lieu à l'ordre mondial du XXI^e siècle.

Organisation pédagogique

Le bon déroulement du cours nécessite un important effort de lecture. **La lecture de l'ensemble des textes indiqués dans le calendrier ci-après est obligatoire.**

Engagement mutuel

En assistant à ce cours, voici ce à quoi vous pourrez vous attendre du professeur :

- qu'il se présente en classe préparé et à l'heure;
- qu'il réponde à toute question sur la matière abordée en classe;
- qu'il vous remette les travaux corrigés dans un délai raisonnable;
- qu'il considère sérieusement toute question ou tout commentaire en classe;
- qu'il ne communique, en classe, avec personne d'autre que les étudiants-es en face de lui.

Voici ce que votre professeur attend de vous pour la bonne marche du cours :

- que vous arriviez à l'heure, ayant effectué les préparations exigées (travaux et/ou lectures), et ayant en main le texte à l'étude pour la séance tel qu'indiqué dans le calendrier ci-après (texte que vous aurez lu AVANT le cours);
- que vous respectiez les modalités de dépôt des fiches, telles que décrites dans le présent plan de cours;
- que vous n'utilisiez aucun de vos appareils électroniques (téléphone, tablette, ordinateur, etc.) à des fins de communication ni ne consultiez les réseaux sociaux;
- que vous n'effectuiez d'autres tâches que la prise de notes pendant les exposés ou le visionnement d'un film;
- que vous ne meniez pas une discussion en parallèle avec les personnes assises près de vous, que ce soit durant les exposés du professeur ou le visionnement d'un film;
- que vous participiez activement aux discussions en classe sur le sujet de la séance et dans les séminaires;
- que l'expression de vos désaccords avec les points de vue défendus par vos pairs ou par le professeur soit faite avec respect.

Matériel bibliographique

Ouvrage obligatoire

- MACLEOD, Alex, Évelyne Dufault, Frédérick, Guillaume Dufour et David Morin (dir.), 2008. *Relations internationales : Théories et concepts*, 3^e éd. revue et augmentée, Montréal : Athéna éditions.

Évaluation

| | | |
|-----------------------------------|-------------------|-------------|
| Fiches de lecture : | $5 \times 7 \% =$ | 35 % |
| Travail de session | | 35 % |
| Examen de synthèse en 2 parties : | $20 \% + 10 \% =$ | 30 % |

Fiches de lecture hebdomadaires

- Les fiches représentent 35 % de la note finale, soit **7 % par fiche**, et sont à remettre selon le calendrier ci-après.
- **Un minimum de six (6) fiches sont à remettre**, mais seules les cinq (5) meilleures compteront pour la note finale. Notez que rien ne vous empêche de remettre plus que le minimum des six fiches exigées.
- Parmi les six (6) fiches de lecture à remettre, quatre (4) sont imposées. Il s'agit des fiches marquées « Remise obligatoire » dans le calendrier ci-après (celles à remettre le 22 sept., le 13 oct., le 10 nov. et le 1^{er} déc.). Pour les deux autres fiches, vous les choisirez parmi celles du calendrier ci-après.

Notez que **vous n'êtes pas dispensés** de lire les textes pour lesquels vous choisirez de ne pas faire de fiche, puisqu'ils servent de base à la matière qui sera vue en classe et qu'ils pourraient faire l'objet d'une question d'examen.

Présentation des fiches :

- Remise en format papier.
- Maximum 400 mots
- Imprimée à double interligne
- Police de caractères Times ou Times New Roman, en 12 points
- Pas de page de couverture

Échéancier des fiches :

Les fiches doivent être **remises au tout début du cours**, selon le calendrier ci-après. Les fiches envoyées par courriel ou déposées dans le casier du professeur **ne seront pas acceptées**. Si vous ne pouvez vous présenter au cours, vous devrez remettre et faire estampiller votre fiche au secrétariat du Département de science politique **avant** l'heure du début du cours. **Aucune fiche remise en retard ne sera corrigée.**

Contenu des fiches :

Les fiches doivent être rédigées dans vos propres mots, donc pas de citations de l'auteur-e.

Chaque fiche doit contenir les éléments ci-dessous, présentés dans l'ordre suivant :

- **Référence bibliographique** du texte analysé : elle devra être complète et exacte;
- **But de l'auteur-e** : amorcez par un verbe à l'infinitif (démontrer, examiner, présenter, contester, tracer, etc.), puis présentez l'objectif (ou les objectifs) de l'auteur-e (en quelques lignes);
- **Thèse** : il s'agit d'un énoncé susceptible d'être vrai ou faux, présentant le point de vue défendu par l'auteur-e dans le texte (2 ou 3 lignes);
- **Argumentation** : énumérez les arguments principaux soulevés par l'auteur-e pour démontrer sa thèse.

Travail de session

À remettre le **3 novembre**, le travail de session comptera pour **35 %** de la note finale.

Ce travail de dix (10) à quinze (15) pages consiste en une **analyse comparative** des « dilemmes stratégiques » respectifs devant lesquels se sont retrouvés trois des protagonistes principaux de la Deuxième Guerre mondiale, tels qu'esquissés par l'historien militaire John Keegan (voir la date du 3 novembre dans le calendrier ci-après).

Cet exercice exige bien plus que de simples résumés des quatre chapitres de Keegan. Les éléments à analyser dans ce travail de session inclus, notamment :

- Le **contexte géostratégique** dans lequel se retrouvait chacun de ces États;
- Les **possibilités et les contraintes** imposées par les ressources stratégiques à la disposition de chacun;
- Leurs **principaux objectifs de guerre**, ainsi que **leur perception respective des objectifs et des capacités de leurs adversaires**;
- Leurs **erreurs stratégiques** les plus importantes.

Examen de synthèse

L'examen de synthèse aura lieu le **15 décembre** et portera sur l'ensemble de la matière du cours et des lectures obligatoires. Il est divisé en deux parties :

1^{re} partie : Vous donnerez une définition courte (max. 5 phrases) de 20 concepts choisis parmi la liste des 40 concepts de base qui figure dans ce plan de cours. Cette partie comptera pour **20 % de la note finale**.

2^e partie : Vous répondrez à des questions à choix multiples portant sur l'ensemble de la matière du cours et des lectures obligatoires. Cette partie comptera pour **10 % de la note finale**.

- ✓ Les étudiants-es sont tenus d'**assister à toutes les séances** du cours; toute absence devra être justifiée.
- ✓ La lecture de l'**ensemble des textes dans le calendrier est obligatoire**.
- ✓ L'examen de synthèse **NE SERA PAS CORRIGÉ SI** l'étudiant-e n'a pas dûment remis **un minimum de six (6) fiches hebdomadaires, y compris celles marquées « remise obligatoire »**.
- ✓ Les fiches remises en retard ne seront **ni corrigées ni considérées comme ayant été remises**.
- ✓ **Pour l'examen de synthèse, vous ne pourrez consulter ni livres, ni notes, ni ordinateurs.**

| Les 40 concepts de base à maîtriser pour l'examen de synthèse du 15 décembre | |
|---|---------------------------------|
| Anarchie internationale | Intérêt national |
| Avantage comparatif | Matérialisme |
| Balance de paiements | Mercantilisme |
| Bloc historique | Mondialisation |
| Capitalisme | Ontologie |
| Co-existence pacifique | Ordre mondial |
| Coopération internationale | Préférences de l'État |
| Dialectique | Puissance |
| Dilemme de la sécurité | Régime international |
| Division internationale du travail | Sécurisation |
| Épistémologie | Sécurité collective |
| Équilibre de puissances | Sécurité nationale |
| État | Sécurité humaine |
| Gains absolus et relatifs | Société internationale |
| Guerre | <i>Soft Power</i> |
| Gouvernance | Souveraineté |
| Hégémonie | Système de Bretton Woods |
| Idéalisme | Système étalon or |
| Impérialisme | Système westphalien |
| Interdépendance complexe | Transnationalisation |

Calendrier

La force réelle du système ne réside pas dans la violence de la classe dirigeante ou du pouvoir de coercition de l'appareil de l'État, mais dans l'acceptation par les gouvernés d'une conception du monde propres à ceux qui les gouvernent.

- Antonio Gramsci

Introduction — Qu'est-ce que la discipline Relations internationales ?

8 sept. **Présentation du plan de cours**, discussion et adoption de la formule pédagogique et du mode d'évaluation.



Activité Visionnement du film *Paris 1919* (Paul Cowan, Canada, 2008)

15 sept. **L'objet d'étude, et comment l'analyser**

Lectures obligatoires

- MERLE, Marcel, 1981, « Le concept de 'relations internationales' », dans IDEM, *Forces et enjeux dans les relations internationales*, Paris : Économica, p. 1-11.

Section I — L'évolution des piliers de l'ordre international

22 sept. **L'évolution du capitalisme mondial**



Remise de la 1^{re} fiche portant sur le texte de Sternberg– **Attention REMISE**

OBLIGATOIRE

Lecture obligatoire

- STERNBERG, Fritz, 1958, « L'expansion européenne et l'impérialisme », dans IDEM, *Le conflit du siècle*, Paris : Seuil, p. 29-45.

29 sept. **La construction de l'État-nation**



Remise de la 2^e fiche portant sur le texte de Tilly

Lecture obligatoire

- TILLY, Charles, 1992, « Comment la guerre fait l'État et inversement », dans IDEM, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe, 990-1990*, Paris : Aubier, p. 117-162.

6 oct. **La guerre et l'évolution de l'ordre international**



Remise de la 3^e fiche portant sur le texte d'Armstrong

Lecture obligatoire

- ARMSTRONG, David, 2012, « L'évolution de la société internationale », dans John Baylis, Steve Smith et Patricia Owens (dir.), *La globalisation de la politique mondiale*, Montréal : Modulo, p. 37-52.

Section II — Les rapports mondiaux au XX^e siècle

13 oct. L'impérialisme et les racines de la Première Guerre mondiale



Remise de la 4^e fiche portant sur le texte de Keegan – **Attention REMISE**

OBLIGATOIRE

Lecture obligatoire

- KEEGAN, John, 1990, « Tout homme est un soldat », dans IDEM, *La Deuxième Guerre mondiale*, Paris : Perrin, p. 11-36.

20 oct. Le traité de Versailles et l'échec de la sécurité collective



Remise de la 5^e fiche portant sur le texte de Tooze OU sur celui de Beaud.

Lecture obligatoire

- TOOZE, Adam, 2014, *The Deluge : The Great War, America and the Remaking of the Global Order, 1916-1931*, New York : Viking, p. 3-30.
- OU
- BEAUD, Michel, 1981, *Histoire du capitalisme : de 1500 à nos jours*, Paris : Seuil, p. 217-271.

27 oct. Semaine de lecture

3 nov. Les conséquences géostratégiques de la Seconde Guerre mondiale



Remise du travail de session portant sur les textes suivants (voir l'entente d'évaluation pour les modalités).

Lectures obligatoires

- KEEGAN, John, 1990, « Dilemme stratégique de Hitler », dans Keegan, *op. cit.*, p. 125-142.
- KEEGAN, John, 1990, « Dilemme stratégique de Churchill », *ibid.*, p. 301-308.
- KEEGAN, John, 1990, « Dilemme stratégique de Staline », *ibid.*, p. 439-448.
- KEEGAN, John, 1990, « Dilemme stratégique de Roosevelt », *ibid.*, p. 529-540.

10 nov. L'architecture institutionnelle de l'hégémonie américaine



Remise de la 6^e fiche portant sur le texte de Deblock et Hamel – **Attention REMISE**

OBLIGATOIRE

Lectures obligatoires

- DEBLOCK, Christian et Bruno Hamel, 1995, « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques*, n^o 26, automne 1994/hiver 1995, p. 9-42. Ce texte est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://classiques.uqac.ca/contemporains/deblock_christian/bretton_woods_ordre_econo/Bretton_Woods_ordre_eco.pdf
- ET
- O'MEARA, Dan, 2010, « La théorie néogramscienne », dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, Outremont : Athéna éditions, p. 275-276 et p. 281-283 (extraits).

17 nov. La guerre froide et la bipolarité

 Remise de la 7^e fiche portant sur le texte de Judt

Lecture obligatoire

- JUDT, Tony, 2007, *Après-guerre : Une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris : Armand Colin, p. 162-203.

24 nov. Les rapports Nord/Sud pendant la guerre froide

 Remise de la 8^e fiche portant sur le texte de Comeliau

Lecture obligatoire

- COMELIAU, Christian, 1991, *Les relations Nord-Sud*. Paris : La Découverte, p. 1-41.


1^{er} déc. La mondialisation

 **Remise obligatoire** de la 9^e fiche portant sur le texte de Gélinas – **Attention REMISE OBLIGATOIRE**

Lecture obligatoire

- GÉLINAS, Jacques B., 2015, « La vraie nature du néolibre-échange », dans IDEM, *Le néolibre-échange : L'hypercollusion business-politique*, Montréal : Écosociété, p. 95-126.

8 déc. Plus ça change, plus c'est pareil?

 Remise de la 10^e fiche portant sur le texte de De Senarclens

Lecture obligatoire

- DE SENARCLENS, Pierre, 2014, « 1914 et 2014 : nation et nationalisme », *Politique étrangère*, 2014/1, p. 145-156. **Ce texte est disponible en ligne via Virtuose.**

15 déc.



EXAMEN DE SYNTHÈSE

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>